

Ally[®] Tabs Robot 100

Herbicide sous forme de tablettes contre les rumex (Rumex spp.) et séneçons toxiques (Senecio spp.) dans les prairies et les pâturages et surfaces de promotion de la biodiversité.

Description du produit en bref

Herbicide sous forme de tablettes contre les rumex (Rumex spp.) et séneçons toxiques (Senecio spp.) dans les prairies et les pâturages, dans les surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) selon OPD et dans les domaines non agricoles.

Matières actives

4% Metsulfuron-méthyle

Formulation

Tablette (TB)

Fabricant

Stähler Suisse SA, 4800 Zofingen

Trademark

FMC Corp., Agric. Chem. Group, USA

Numéro d'homologation

W-5248

Mode d'action

Le **Metsulfuron-méthyle** appartient à la famille des sulfonylurées. Il est absorbé par les feuilles et les racines. Il est systémique et agit en inhibant l'enzyme acétolactate synthase (ALS), ce qui provoque l'arrêt de la division cellulaire et donc de la croissance. Après l'application commence alors un processus de dépérissement pouvant s'étendre sur plusieurs semaines. Certaines espèces de mauvaises herbes se nanifient. La matière active est rapidement dégradée dans le sol. Les meilleurs résultats s'obtiennent en traitant tôt. La meilleure efficacité est obtenue sur des adventices en forte croissance. Les rumex traités montrent une coloration typique d'un rouge violet après 14 jours environ.

Utilisation Grandes cultures

Prairies et pâturages

Dosage : 2 Tablettes / a.

Traitement plant par plant. Contre les rumex (Rumex spp.) et séneçons toxiques (Senecio spp). Pâturages ou fourrages (fourrage vert ou conservé) au plus tôt 3 semaines après traitement. Exception: pour les animaux qui ne produisent pas de lait le délai d'attente est de 2 semaines.

Terres ouvertes

Dosage : 2 tablettes / a.

Traitement plant par plant avec pulvérisateur à dos. Contre les rumex (Rumex spp.). Pour le traitement des plants isolés selon l'ordonnance sur les paiements directs (OPD).

Spectre d'efficacité

Plusieurs genres de rumex (rumex des alpes, rumex à feuilles obtuses) sont bien touchés pour autant que leur masse foliaire soit suffisante pour assimiler la matière active.

Restrictions

Il ne faut pas appliquer Ally Tabs lors de risque de gel, immédiatement après une gelée, en terrain détrempe, par sécheresse ou plus généralement lorsque les rumex ne sont pas dans une phase végétative active. Pâturages ou fourrages (fourrage vert ou conservé) au plus tôt 3 semaines après traitement. Exception: pour les animaux qui ne produisent pas de lait le délai d'attente est de 2 semaines.

Miscibilité

Pour améliorer l'efficacité il est conseillé d'ajouter 20ml de Gondor/10l d'eau.

Production sous label et PI

Il faut tenir compte des lignes directrices PI (PER) et des indications des productions sous LABEL.

Conditions climatiques

L'efficacité du produit n'est pas altérée si des précipitations surviennent au plus tôt 2 heures après le traitement.

Important à savoir

Les cultures à grande surface foliaire (par exemple betterave, colza, légumineuses, légumes) et le maïs sont très sensibles à Ally® Tabs. Toute dissémination ou dispersion du brouillard de traitement doit être évitée sur de telles cultures, ou des parcelles prévues pour la mise en place de ces dernières. Après utilisation, l'appareillage doit impérativement être nettoyé avec All Clear® Extra conformément aux indications de l'étiquette.

Indications de risques particuliers et conseils de prudence

Pour une utilisation conforme des produits, seules les indications du mode d'emploi sur/ou joint à l'emballage font foi.

Restes et emballages vides

Les restes de produits doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits. Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et déposés dans une décharge.

Indications pour l'acheteur

Nous garantissons que la composition du produit dans son emballage d'origine fermé, correspond aux indications mentionnées sur les étiquettes. Nous déclinons toute responsabilité pour des conséquences directes ou indirectes liées à un entreposage ou à une application non conforme aux recommandations légales, à une mauvaise qualité d'application ou au non-respect des bonnes pratiques agronomiques. De nombreux facteurs, spécialement les particularités régionales, comme par exemple la structure du sol, les variétés et les conditions climatiques peuvent avoir une incidence négative sur l'efficacité souhaitée du produit, voire

même aboutir à des dégâts sur les plantes cultivées traitées. Pour des préjudices de cet ordre, nous déclinons toute responsabilité.

Mention d'avertissement

ATTENTION

Phrases H

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phrases EUH

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Phrases P

RRV Emploi interdit sur les toits et les terrasses, sur les aires d'entreposage, sur les routes, les chemins et les places, sur les talus et les bandes de verdure le long des routes et des voies ferrées.

P102 À conserver hors de portée des enfants.

P280s Porter des gants de protection.

P501 Éliminer le contenu/récipient en prenant toutes précautions d'usage.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.



GHS09

En cas d'urgence, intoxications

Centre d'information toxicologique à Zurich, Tél. 145 ou 044 251 66 66.

Emballage

10 05 60 Carton à 10 x 10 Tablettes

Contact

Stähler Suisse SA
Henzmannstrasse 17 A
4800 Zofingen
Tél: 062 746 80 00
Fax: 062 746 80 08
info@staehler.ch
<http://www.staehler.ch>